

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué par le Maire M. Lucien BRUYAS le 25 avril 2023 s'est réuni le 2 mai 2023 à 20h30.

Membres présents à la séance : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND, M. Pierre BOIRON, , M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS Mme Marie-Françoise BONNARD.

Membres absents excusés : M. Christian CLOUPET, M. Christophe BROSSON, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 précise que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	568.365,83 €
Recettes :	809.033,02 €
Résultats de l'exercice :	+ 240.667,19€
Résultats de clôture :	+ 256.465,82 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	139.919,84 €
Recettes	144.717,69 €
Résultats de l'exercice :	+ 4.797,85 €
Résultats de clôture :	- 109.214,84 €

Vu la délibération du 15 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de

la production du CFU ;

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2022 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le CFU 2022 fait apparaître :

un excédent de clôture de fonctionnement de 256.465,82 euros

un déficit de clôture d'investissement de 109.214,84 euros

un déficit de clôture des restes à réaliser de 22.215,00 euros

décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 131.429,84 euros

Compte 001 - Dépenses - Solde d'exécution investissement reporté : 109.214,84 euros

Compte 002 - Recettes - Résultat de fonctionnement reporté : 125.035,98 euros

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE LONGEARD (A.V.P.L.) - MADONE DU MONT MONNET

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur le Président de l'Association de Valorisation du Patrimoine Longeard par lequel il demande une subvention pour la réparation de la madone du Mont Monnet. Une réponse a été envoyée à l'association en lui demandant :

- Un devis chiffré de la réparation
- L'historique de l'édification de la madone
- La réponse de la Mairie de la Chapelle-Villars

DEMANDE DE L'ENTREPRISE VIGIER PATRICE

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de l'entreprise VIGIER située au 125, chemin de la Combe à Longes (Rhône) pour l'achat du terrain N°AK565 en vue de l'édification d'un local de 100 à 200 m² pour stockage et d'un bureau de 30 m².

Compte-tenu de la situation du terrain, du zonage de la parcelle, une réponse négative lui sera adressée.

TRAVAUX EAUX PLUVIALES A REMILLIEUX

Monsieur Joël BALLAS informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sont terminés depuis 8 jours. Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques vont bientôt commencer.

Monsieur le Maire présente un courrier qu'il a envoyé au syndicat des Eaux concernant la baisse de pression dans le réseau d'eau potable.



DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain des mois de Mars et Avril 2023 :

- Vente d'une maison d'habitation au 10, chemin de Suzieu
- Vente d'une maison d'habitation au 1575, route de Condrieu — Chassenoud
- Vente d'une maison d'habitation au 310, chemin de Nuzières

CLASSES EN 3

La fête des classes en 3 aura lieu le Dimanche 11 juin 2023. La commune offrira l'apéritif à midi.

JAZZ A VIENNE

Vienne Condrieu Agglomération offre 2 places pour trois spectacles de Jazz à Vienne au Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés de s'inscrire.

PRESENTATION DU TABLEAU INTERACTIF

Une présentation du tableau interactif aura lieu le Mardi 6 juin à 9h00 à l'ensemble des maires de l'Agglo par la société Koesio. Elle sera suivie d'un apéritif dinatoire.

TABLEAUX INTERACTIFS A L'ECOLE DE LONGES

Les quatre tableaux interactifs de l'école vont être changés par l'Agglo. La commune garde à sa charge la fourniture et l'installation des tableaux blancs.

SY.D.E.R.

Une présentation des solutions photovoltaïques aura lieu le Mardi 6 juin à 14h30 par le SY.D.E.R.

PRINTEMPS DES FERMES

Organisé par l'Agglo, le Samedi 13 mai 2023, de 9h à 18h, éleveurs, maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs, céréaliers..., tous engagés dans un développement durable de l'agriculture, vous feront visiter gratuitement leurs exploitations et déguster leurs produits en toute convivialité.

L'occasion pour vous de connaître un métier et bien plus... une passion !

Au programme de cette 2^e édition : visites guidées, vente à la ferme, dégustation, animations, restauration ou pique-nique sur place...

A Longes, la ferme de Chasse-Nuage y participe.

TRAVAUX PLACE DE VERDUN

Monsieur Pierre BOIRON fait le résumé des travaux en cours « Place de Verdun ».

GRAND PRIX DE LONGES

Monsieur Fabrice FOND fait le point sur l'avancée de l'organisation du prochain Grand Prix Cycliste de Longes qui aura lieu le dimanche 6 août 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet d'infirmière a cessé son activité. Suite à une annonce faite par la commune, une seule personne a répondu pour faire un point de vente de pâtisserie.

Madame Marie-Françoise BONNARD demande si le site Internet est enfin mis à jour.

Monsieur Didier TESTE fait le compte-rendu de l'organisation de Caravan'Jazz qui aura lieu à Trèves le 6 juillet 2023. Les associations de Longes seront invitées à une réunion le 10 mai 2023 à l'Espace Pierre Bret à Trèves.

Monsieur Didier TESTE rappelle que toutes les demandes particulières émanant d'associations ou de particuliers doivent faire l'objet d'un courrier ou d'un mail à la mairie afin de présenter leur demande au Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 6 juin 2023

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h20**

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE LONGES

Si votre enfant entre en maternelle ou qu'il vient d'arriver sur la commune, vous devez vous présenter au service périscolaire (115, rue du Pré Paquet) en vue de la rentrée 2023/2024. L'accueil des familles se fera sur rendez-vous de 13h30 à 15h30 (04.72.49.26.86/periscolonges@gmail.com) après les vacances de printemps soit à compter du 2 mai 2023.

Présentez-vous muni :

- Du livret de famille
- D'un justificatif de domicile
- En cas de changement d'école, du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment.
- En cas de dérogation du périmètre scolaire, de la demande de dérogation au périmètre scolaire

Il vous sera alors délivré un certificat d'inscription permettant de procéder à l'admission définitive de votre enfant à l'école.

VOL DE PANNEAUX ROUTIERS

Voler un panneau de signalisation est depuis plusieurs années devenu une activité festive. Mais que risque-t-on lorsque l'on vole, dégrade ou vandalise ces panneaux ?

LE VOL DE PANNEAUX

Tout d'abord, le vol de panneaux de signalisation peut être défini comme le fait de voler des panneaux dans le but d'en faire des objets de décoration.

Ensuite, il y a environ 25 types de panneaux en France (panneaux de direction, panneaux de danger, etc.). Les panneaux les plus recherchés sont ceux qui sont rares, ou qui indiquent des lieux célèbres.

Ainsi, si vous êtes secoués par l'idée que l'on puisse voler des panneaux de signalisation, sachez que cela arrive tous les jours. Il est évident que pendant le confinement les forces de l'ordre ont constaté une baisse de la disparition des panneaux. Mais avec la fin du couvre-feu, la chasse aux panneaux risque d'être de nouveau ouverte.

QUE DIT LE DROIT ?

Premièrement, si la personne décide de vandaliser un panneau de signalisation, elle risque jusqu'à 3750 euros d'amende (dommage léger) ou jusqu'à 30 000 euros et 2 ans d'emprisonnement (dommage important). Ainsi, le vandalisme est défini comme : « l'ensemble des actes constituant une atteinte volontaire aux biens privés ou publics et commis sans motif légitime ».

Ensuite, en cas de vol, il faut se référer à l'article 311-3 du Code pénal. Il dispose que « le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».

VERS UNE PLUS GRANDE SÉVÉRITÉ ?

En France, ce sont des centaines de panneaux de signalisation qui sont volés par an. Les villes et les villages sont dépassées par ce phénomène de plus en plus courant.

Aussi, il est cher de remplacer ces panneaux qui ont été abîmés ou volés. Il faut compter au minimum 150 euros.

A LONGES

La municipalité envisage de porter plainte auprès de la gendarmerie. Les panneaux seront certes remplacés dès qu'un vol est constaté, mais le coût est non négligeable, plusieurs centaines d'euros par panneau en fonction de sa taille. Ces incivilités, ont-elles pour but d'échapper à des contraventions (en l'absence de réglementation, les contraventions sont contestables). S'agit-il d'une plaisanterie d'un habitant ? Nul ne peut le dire, le mystère reste entier.



PORTES OUVERTES

Des agricultrices et agriculteurs
vous invitent à découvrir leurs fermes
de Vienne à Condrieu

Retrouvez le programme détaillé sur
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération